

## Attention, ces services ont des conditions d'admission !

Pour en savoir plus sur les conditions et les services les plus proches de chez vous, rendez-vous sur le site de l'AViQ : [www.aviq.be](http://www.aviq.be)

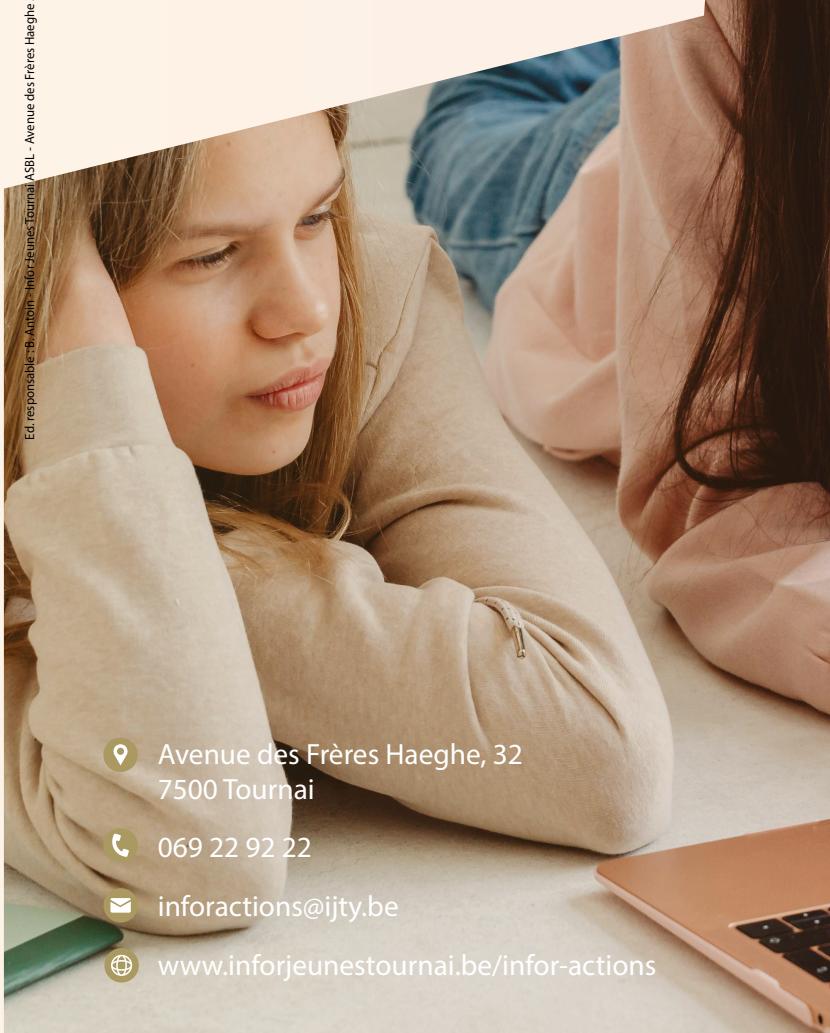
Vous habitez Tournai, Ath, Mons, Mouscron ou Soignies ? Contactez directement le bureau régional AViQ de Mons : 065 32 86 11



Ed. responsable : B. Antonin - Infor Jeunes Tournai ASBL - Avenue des Frères Haeghe 32 - 7500 Tournai - RPM Mons Div Tournai - N° entreprise : 0414505.150 / IBAN : BE42 0698 7002 7054

## Des questions ?

N'hésitez pas à contacter le service  
Infor Actions !



Que faire après mes études ?

Jeunes sortant de l'enseignement spécialisé de forme 1

Infor Actions

Transition 14-25

INFOR JEUNES TOURNAI

AVIQ

Avenue des Frères Haeghe, 32  
7500 Tournai

069 22 92 22

[inforactions@ijty.be](mailto:inforactions@ijty.be)

[www.inforjeunestournai.be/infor-actions](http://www.inforjeunestournai.be/infor-actions)

L'enseignement de **forme 1** est une formation sociale rendant possible l'insertion en milieu de vie protégé.

A la fin de sa scolarité, le jeune reçoit une attestation de fréquentation scolaire.

Quels sont les services qui peuvent accompagner le jeune à la fin de sa scolarité ?

## Autonomie quotidienne

- AViQ (Agence pour une Vie de Qualité) :

L'AVIQ est un service spécialisé dans l'orientation des personnes en situation de handicap vers des structures adaptées à leurs besoins.

ATTENTION, les allocations familiales supplémentaires pour enfant atteint d'un handicap de l'AVIQ s'arrêtent à 21 ans.

- Direction générale Personnes handicapées (SPF Handicap) :

La Direction générale Personnes handicapées est un service permettant d'obtenir une reconnaissance du handicap, mais aussi des allocations ou d'autres avantages (carte de stationnement, réduction dans les transports en commun, etc.).

Il existe 2 types de d'allocations :

- Les allocations de remplacement de revenus pour les personnes ne pouvant pas travailler ;
- Les allocations d'intégration pour les personnes ayant des difficultés à exercer des tâches de la vie journalière.

Démarche possible dès les 17 ans et mise en application à 18 ans.

- Services d'accompagnement :

Les services d'accompagnement ont pour mission d'accompagner des personnes en situation de handicap et leur entourage dans la réalisation et le développement d'un projet de vie.

Cela peut être par exemple : l'aide à la recherche d'un logement, la guidance administrative et financière, l'apprentissage à faire les courses, etc.

## Accueil

- Services d'accueil de jour pour adultes (S.A.J.A.) :

Ces services accueillent, durant la journée, des personnes (+ 18 ans) en situation de handicap qui ne travaillent pas pour réaliser des activités occupationnelles variées (cuisine, jardinage, artisanat, etc.)

La prise en charge se fait 5 jours par semaine.

- Services d'accompagnement spécialisés en activités citoyennes :

Ces services organisent des activités utiles et valorisantes pour les personnes en situation de handicap ou les accompagnent dans la recherche et la réalisation d'activités de volontariat.

- Services répit :

Ces services offrent aux personnes en situation de handicap et à leurs proches des moments de répit grâce à des gardes à domicile, un accueil temporaire en activités collectives ou résidentielles, un dépannage en situation d'urgence, etc.

## Hébergement

- Services résidentiels pour jeunes (S.R.J.) :

Ces services accueillent de jour comme de nuit des jeunes (de 3 à 18 ans) en situation de handicap.

- Services résidentiels pour adultes (S.R.A.) :

Ces services prennent en charge des personnes (+ 18 ans) en situation de handicap de jour comme de nuit.

- Services résidentiels de nuit pour adultes (S.R.N.A.) :

Ces services hébergent des personnes (+ 18 ans) en situation de handicap uniquement la nuit.